

**CONSEIL MUNICIPAL DU
26 MAI 2016
A 20 H 30**

- N° 2016/031 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 31 mars 2016
- N° 2016/032 Commande publique – Autres contrats – 01-04
Travaux de requalification des rues Haute, du Voyer et de l'Épine
Avenant n°1 au Groupement de commandes à marchés séparés avec la
Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- N° 2016/033 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Avis sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes de la
Vôge vers les rives de la Moselle
- N° 2016/034 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale – Avis sur des demandes
d'adhésion
- N° 2016/035 Commande Publique – Actes spéciaux et divers – 01-07
Extension du réseau d'éclairage public rue du Fort
Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 1 au Budget Principal
- N° 2016/036 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Décision modificative n°1 au Budget de la Forêt
- N° 2016/037 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 1 au Budget du Lotissement les Clos
Décision modificative n° 2 au Budget Principal
Clôture du Budget du Lotissement les Clos
- N° 2016/038 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations
- N° 2016/039 Finances Locales – Emprunts – 07-03
Budget de l'Eau – Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement des
travaux d'adduction en eau potable rues Haute, du Voyer et de l'Épine

Délibération n° 2016/031
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 31 mars 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016/032
Commande publique – Autres contrats – 01-04
Travaux de requalification des rues Haute, du Voyer et de l'Épine

Avenant n°1 au Groupement de commandes à marchés séparés avec la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015/004 du 5 février 2015 autorisant la création d'un groupement de commandes à marchés séparés avec la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle, ainsi que la convention signée à cet effet.

Il convient de signer un avenant à cette convention afin de modifier la nature des travaux préalablement définis pour la commune de POUXEUX.

Les travaux concernés par le Groupement de commandes à marchés séparés (article 1 de la convention – Travaux) seront, pour la commune de POUXEUX, les suivants :

- travaux de réseaux d'eau potable
- chaussée provisoire
- assainissement pluvial
- dispositifs incendie

concernant la rue Haute, la rue et l'impasse du Voyer, la rue de l'Epine.

Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes à marchés séparés avec la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle, tel que défini ci-dessus

AUTORISE le Maire à signer cet avenant.

Délibération n° 2016/033

Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07

Avis sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes de la Vôge vers les rives de la Moselle

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des courriers de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

→ les modifications statutaires comme mentionnées dans la délibération n° 019/2016, adoptées lors du Conseil Communautaire du 23 mars 2016

→ les modifications statutaires comme mentionnées dans la délibération n° 044/2016, adoptées lors du Conseil Communautaire du 27 avril 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SE PRONONCE pour les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle comme figurant dans les délibérations n° 019/2016 et n° 044/2016

Délibération n° 2016/034

Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07

Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale – Avis sur des demandes d'adhésion

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par les communes de BEAUFREMONT, de HARMONVILLE et de FRAPELLE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SE PRONONCE pour l'adhésion des communes précitées.

Délibération n° 2016/035

Commande Publique – Actes spéciaux et divers – 01-07

Extension du réseau d'éclairage public rue du Fort

Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Décision modificative n° 1 au Budget Principal

Monsieur le Maire présente le projet d'extension du réseau d'éclairage public rue du Fort. Il précise que le coût de l'opération s'élève à 13 552.40 €HT et que ces travaux ne bénéficieront pas d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage.

La participation de la commune s'élève à 85 % du montant HT des travaux, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 27 février 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 85% du montant HT, soit 11 519.54 €HT

VOTE la décision modificative n° 1 suivante au Budget Principal :

Dépenses – Article 2041581 Subventions d'Equipement versées	+ 13 825 €
Recettes – Article 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 13 825 €
Recettes – Article 7411 Dotation forfaitaire	+ 13 825 €
Dépenses – Article 023 Virement à la section d'investissement	+ 13 825 €

Délibération n° 2016/036

Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Décision modificative n°1 au Budget de la Forêt

Le Trésor Public nous informe que dorénavant les frais de recouvrement suite à des ventes de bois devront être comptabilisés au compte 6688 au lieu du compte 6228. Il convient de voter une décision modificative pour ouvrir les crédits budgétaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n° 1 suivante au Budget de la Forêt :

Dépenses – Article 6688 Autres charges financières	+ 2 000 €
Dépenses – Article 6228 Divers	- 2 000 €

Délibération n° 2016/037

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Clôture du Budget du Lotissement les Clos

Décision modificative n° 1 au Budget du Lotissement les Clos

Décision modificative n° 2 au Budget Principal

Monsieur le Maire explique que, dans l'optique de clôturer le budget du Lotissement les Clos, des modifications budgétaires doivent être votées afin de comptabiliser le transfert de la parcelle invendue et l'affectation de l'excédent au Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n°1 suivante au Budget du Lotissement les Clos

Dépenses – Article 6522 Reversement de l'excédent des budgets annexes au Budget Principal	+ 820.13 €
Recettes – Article 7552 Prise en charge du déficit par le Budget Principal	-9 207.95€
Recettes – Article 7015 Ventes de terrains aménagés	+ 10 028.08€

VOTE la décision modificative n°2 suivante au Budget Principal

Dépenses – Article 6521 Déficit des Budgets annexes	- 9 207.95€
Recettes – Article 7552 Excédent des Budgets annexes	+ 820.13€
Recettes – Article 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 2 005.62€
Dépenses – Article 023 Virement à la section d'Investissement	+ 12 033.70€
Recettes – Article 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 12 033.70€
Dépenses – Article 2113 Terrains aménagés autres que voirie	+ 12 033.70€

AUTORISE le transfert de la parcelle du Lotissement les Clos invendue au Budget Principal

AUTORISE l'affectation de l'excédent du Budget du Lotissement les Clos au Budget Principal

AUTORISE la clôture du Budget du Lotissement les Clos.

Délibération n° 2016/038**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04****Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale
				immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti	
19/03/16	MATHIEU	Simone	39 rue de l'Epine	X		AN 219 - AN 220
12/04/16	BOUQUOT	Jeannine	360 rue de la Gare	X		AM 61-62
20/04/16	HAMMERER	Jean-Louis	1438 rue de la Gare	X		AS 93

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2016/039**Budget de l'Eau – Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement des travaux d'adduction en eau potable rues Haute, du Voyer et de l'Epine**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des offres de financement des différents partenaires financiers et propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 344 500 € sur une durée de 20 ans et dont le remboursement s'effectuera en 80 trimestrialités constantes en capital et intérêts aux conditions suivantes :

- taux réel d'intérêt : taux fixe 1.60%
- commission : 0.10% du montant souscrit payable à la signature du contrat

étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.